Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Impôts fonciers

Par Palmyrette

Bonjour,

J'habite un immeuble en copropriété construit en 1967.

Celui abrite depuis 09/03/2020 la maison départementale des solidarités et à l'arrière du bâtiment un foyer de l'enfance s'est créé le 11/05/2023. Le quartier a énormément changé,
nous n'avons plus beaucoup de commerces.
Peux-t-on demander un déclassement de cet immeuble pour faire baisser nos impôts fonciers, c'est la demande de beaucoup de copropriétaires ?

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ma demande.
En attendant de vous lire,
Bien Cordialement

Par jodelariege

bonjour
en théorie on peut toujours tout demander ... sans assurance d'une acceptation....

Par Rambotte

Bonjour.
"déclassement" de quoi ?

Par janus2

"déclassement" de quoi ?

De la valeur locative probablement...

Par Nihilscio

Bonjour,

Peux-t-on demander un déclassement de cet immeuble pour faire baisser nos impôts fonciers, c'est la demande de beaucoup de copropriétaires ?
Les chances sont minces mais on peut toujours essayer. Il appartient à chaque copropriétaire de discuter avec l'administration de la valeur locative fiscale de son lot de copropriété. Si le syndicat possède des locaux assujettis à la taxe foncière, c'est au syndicat qu'il appartient de discuter sur montant de la taxe foncière afférente à ces locaux.